

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 20/06/2023

**Délibération n° 2023-053
Séance du 13 juin 2023**

Convention de parrainage avec l'association
exécutrice du Comité Départemental du
Tourisme du Val-de-Marne « Val de Marne
Tourisme et Loisirs » pour le soutien au
développement du tourisme fluvestre sur la
Marne et la Seine

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 1^{er} juin 2023, par lequel Monsieur le Président lui
demande d'approuver une convention de parrainage avec l'association exécutive du Comité
Départemental du Tourisme du Val-de-Marne « Val de Marne Tourisme et Loisirs » pour le
soutien au développement du tourisme fluvestre sur la Marne et la Seine,

Vu le projet de convention,

Considérant l'enjeu interdépartemental de la qualité écologique de la Marne et de la
valorisation de cette qualité auprès des usagers de l'assainissement francilien,

Considérant la mission du Comité Départemental du Tourisme du Val-de-Marne sur la
grande confluence Seine et Marne qui s'étend du 12^{ème} arrondissement de Paris à
Ablon-sur-Seine sur la Seine et Maisons-Alfort sur la Marne,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve la convention de parrainage avec l'association exécutive du Comité
Départemental du Tourisme du Val-de-Marne « Val de Marne Tourisme et
Loisirs » pour le soutien au développement du tourisme fluvestre sur la Marne
et la Seine.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Article 3 : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de
fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

